

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Marc Bessière - Commissaire enquêteur - marcb.bcc@gmail.com – 06 86 05 37 67

enquête publique unique – RD 519 – sécurité et niveau de services - Maître de l'ouvrage : Département de l'Isère

relevé des rendez-vous et entretiens en permanence (P) - cotations « P1 à P41 »

- ✓ A l'issue de chaque permanence, la liste des personnes recues est établie avec une restitution de l'entretien selon la grille suivante.
- ✓ Avertissements : 1 – le nombre indiqué de personnes : 64 (68 si on compte les personnes venues deux fois) ou de délégations : 3 , recues, est établi avec précision.
2 – la synthèse des points d'attention lors de chaque permanence, reflète les faits les plus saillants induisant une possible discussion avec le Maître d'ouvrage, sans pour autant enlever l'intérêt de l'ensemble des 44 entretiens qui seront un guide de dialogue utile, chemin faisant, pour le maître d'ouvrage, dans la conduite de son projet.
- Pour les abréviations et évaluations, se reporter à la légende en fin de tableau, page 16

A / permanence du samedi 4 septembre à saint Siméon de Bressieux dix neuf personnes et une délégation regroupées en dix entretiens .

ordo	Nom	secteur	Objet - sujet	Commentaire 1	Commentaire 2	EP* avis*
P1	JN Simian et ses parents	2501, route du Rival, ZC 88B face à propriété de la Magdeleine	Implantation et gestion des flux dans le fossé	Ce riverain de la RD519, au lieu dit « la Magdeleine » est soucieux de l'implantation des buses et du déplacement du fossé au droit de sa parcelle. Il a déjà évoqué cette question avec le Département . Le bon calibrage de ces équipements d'évacuation garantira la gestion des évènements pluvieux importants. <i>Voir également courriel coté C01.</i>	Concerne aussi les flux gravitaires d'eaux pluviales venant de la combe des Constantinières et de la rue du moulin et s'épandant sur sa parcelle, lors d'évènements climatiques significatifs. L'élargissement et le ré-haussement de la chaussée, avec une minéralisation un peu augmentée, lui fait craindre un manque de transparence de l'ouvrage. <i>(Voir pages 60 et suivantes du dossier B5)</i>	1 et 2 bis F et P

P2	Mme et M : Larangéra, Gerbelli, Jarillot, Genevey, Vinoy Hamani	Délégation des habitants de la rue de la Géra	Travaux de recalibrage de la partie entre le lotissement et le carrefour ouest	Nature et qualité des reprises et élargissements : aura-t-on des trottoirs ou des accotements en stabilisé uniforme sur l'ensemble de la voie ? Des craintes existent sur les difficultés actuelles et durables pour le croisement des VL. Un plan est remis précisant les attentes. Trottoir. <i>Voir aussi P37 à P39 ci-dessous.</i>	Quel procédé est prévu pour ralentir des VL et pourra-t-on avoir une sortie de parcelle ou de maison assez sécurisée ? Signaux, radars informatifs, les riverains ne sont pas partisans de dos d'âne, ni de chicane rétrécie, compte tenu des usages de cette voie. <i>Voir documents cotés : P3 et P3bis</i>	1 et 2 Q - P pour les huit
P2 bis	Deux agriculteurs exploitants		idem	Demande d'information sur le maintien et le bon calibrage des accès aux parcelles exploitées. Des interrogations sur la fréquentation des bus scolaires.	Précision à transmettre à ENEDIS, à Isère énergie et à France télécom : nécessité d'enterrer leurs réseaux ou bien de repositionner les poteaux <u>en bord de parcelle exploitée.</u>	2bis Q - P pour les deux
P3	M et Mme Chevallier	ZB 139 sur SSB et ZL 77 sur LCSA	Rachat de partie des parcelles impactées par travaux	Volume foncier de 622 et 576 m ² . Réponse faite et lecture du plan	Sur la section V C : Rivoire Marcon, le recalibrage est expliqué. L'achat considéré fait suite à d'anciens rachats réalisés lors du remembrement.	2bis F
P4	M Marillat	ZB 56 et ZL	Rachat de partie des parcelles impactées par travaux	S'interroge sur le niveau d'indemnisation. regrette la consommation d'espace longitudinal pour les tracteurs entre champ Laval et la Magdeleine.	Se demande si des usagers ne vont pas tourner sur sa parcelle. Ce qu'il n'acceptera pas. Demande que le poteau ENEDIS soit en bordure de parcelle.	2bis D
P5	J.L. Bremond, exploitant	siège d'exploitation sur SSB	Gestion des flux agricoles et production après fermeture des accès	Précise que le projet induira une forte augmentation de ses trajets entre le siège et les champs (situés de l'autre côté de la RD : petite Chassagne. Le trafic agricole devant passer par le giratoire de champ Laval et la rue des coquelicots.	Imagine une forte évolution du trafic VL et tracteurs sur cette voie communale entre champ Laval et grande Chassagne. Or rien n'est prévu en recalibrage. Il en sera de même pour les exploitants de Chatenay, travaillant sur SSB ou Sardieu. (<i>voir également P38</i>)	1 Q - R
P6	Pascal Baratier exploitant	ZB 20 à 22	L'emprise de la RD ferme l'accès Chassagne-croix blanche	N'a pas reçu de proposition d'achat comme les autres. La suppression du croisement au bout de la VC de Chassagne va compliquer son exploitation.	Le chemin d'accès entre la souffrière et Chassagne sera plus long (12 ha d'exploitation sont concernés)	2bis Q - R

P7	Isabelle FRANCE pour le compte de ses parents décédés	ZB61B	Manque une partie de la parcelle ZB63	Les propriétaires et l'ayant droit se situent le long de la Baïse, à son passage sous la RD. Simple demande d'information.	Confirme que le comblement de la Baïse à l'amont de la buse de franchissement et sous la RD pourrait poser problème et cas de forte crue.	1 F
P8	Michèle Perrin à La Cote SA	ZL79B	Demande d'info. Signale prochain changement d'adresse	Lors de la réalisation des travaux souhaite conserver l'implantation du panneau publicitaire « Intermarché », quitte à ce qu'il soit déporté.	Loue en fermage des parcelles à l'élevage d'autruches. Se renseigne sur les emprises. Comprend la logique de desserte STEP. (voir également obs. cotée P25)	1 F
P9	Mme Porchey pour le compte des conjoints Vettier	ZB081	Demande de renseignement	Information donnée sur la procédure et le calendrier prévisionnel		1 F
P10	M GENIN	ZB 55B et ZB 65B	Héritier de Vinaudon	Signale que la succession est en cours et qu'il devient l'interlocuteur pour la vente	Va donc répondre en son nom à la lettre reçue par les défunts.	2bis F

Trois points d'attention pour cette permanence :

- 1 – les transits entre parcelles exploitées et siège d'exploitation, quand il y a franchissement de la RD semblent être une préoccupation forte
- 2 – la nécessaire transparence des ouvrages et la bonne gestion des flux d'Eau pluviales (crue décennale ou évènement climatique) est évoquée une nouvelle fois dans le secteur du chemin du moulin.
- 3 – face à l'augmentation du transit sur la rue de la Gerla, crainte que les aménagements ne soient pas suffisants pour les rendre supportables (délégation d'habitants).

NB : visite sur place pour P1 à l'issue de la permanence, CR photo « P1 » en annexe.

B / permanence du mercredi 9 septembre à La Côte saint André cinq personnes en quatre entretiens

ordo	Nom	secteur	Objet - sujet	Commentaire 1	Commentaire 2	Num EP*
P11	Henri DIDIER	ZL75 le grand chemin	Est-ce la seule parcelle concernée ?	Le projet évoquait aussi des achats sur les parcelles ZL 63 et 64. Ce qui n'est finalement pas retenu, à ce jour.	La fiche de renseignement du CD38 indique le nom de Mme Collette Champion, ce qui est une erreur dans les envois. <i>N.B. : cette erreur se reproduit sur d'autres fiches transmises à d'autres personnes.</i>	2bis Q
P12	JC Cabanaire et évocation pour le compte de M. Bouchard 06 82 90 50 64	La Magdeleine	Point de rétrécissement de la Magdeleine et demande de déviation du hameau Sur son emprise actuelle, cela pose le problème du « goulot d'étranglement », des nuisances majeures pour le hameau, de la cohérence globale du projet.	Vitesse, flux et bruit en forte croissance : un projet comme celui proposé ne peut pas être conduit sur l'emprise actuelle. Deux solutions suggérées : 1 - prévoir un contournement par le nord sur la propriété Bouchard, avec repiquage sur le giratoire de champ laval, 2 - prévoir un léger déport au sud, sur les 3 propriétés Simian, France et X, afin de régler la question de la traversée du hameau, jusqu'au repiquage après la traversée de la Baïse (avec redimensionnement de la buse de traversée et curage de la rivière en amont et en aval.	Gestion des sorties de propriété et nuisances sonores : il est demandé de revoir et/ou de retraiter les points de sortie des propriétés pour en sécuriser d'avantage l'usage. Si la solution « déport sud » est au final privilégiée, il est demandé de prendre en compte l'évolution importante du trafic pour implanter (à la place de la haie de thuyas existante) un merlon ou un mur anti-bruit de façon à rendre vivable à nouveau les pièces des maisons orientées sud et les cours. <i>(voir également courriel coté C01 et obs cotée P1)</i>	1, 2 et 2bis D
P13	Mme Bally	Chemin de la vie du mulet – chemin de Viriville	Sécurité sur les VC et notamment celle rejoignant le giratoire « Champ Laval »	Surfréquentation des VC et certitude que les flux vont augmenter. Une mesure compensatoire de traitement de la voirie est souhaitée, comme pour le chemin de la Gerla.	La fermeture des accès, comme le chemin du moulin, justifiée et la création du giratoire de champ laval (bienvenue) risquent cependant d'entraîner une augmentation des flux de riverains peu respectueux des vitesses et des stop.	1 Q - P

P14	M Gaillard Roger et sa fille et pour le compte de Gilles Gaillard (son fils)	ZL83 et 84 sur LCSA et ZB 89 et 90 sur SAR	Demande d'information et de renseignement. Propriétaire de la ferme située au carrefour STEP-ancienne VF	Accord sur la démarche, avec une observation concernant les aménagements annexes prévus sur VC entre STEP et carrefour de la gare : nécessité de les prévoir pour sécuriser les croisements de VL et limiter la vitesse	Le traitement du carrefour chemin de la vie du mulet – VC Sardieu / LCSA est à prévoir, car il y a déjà un flux important de VL de riverains créant des problèmes de sécurité	1 F
-----	--	---	---	---	---	----------------------

deux points d'attention pour cette permanence :

1 – la question des transits augmentés sur voirie communale : carrefour du chemin de la vie du mulet avec VC Viriville-Sardieu / cotes 339 et 344 est encore dans les esprits

2 – le projet ne devrait pas rester sur site au droit du hameau de la Magdeleine, compte tenu de l'augmentation des flux. Un « déport léger » sur le sud (propriétés Simian, France et x) ou bien un contournement au nord sur bordure de propriété Bouchard sont évoqués. Cependant un passage par le nord de la propriété Bouchard aurait des impacts importants sur une zone protégée (arbres remarquables et biodiversité) et sur le foncier agricole, rendant le projet fragile au regard de l'utilité publique ; même s'il résoudrait ce lourd problème du hameau de la Magdeleine qu'il faut bien qualifier « d'impact environnemental négatif » du tracé de la RD519, ancien et continué avec le projet.

En l'état actuel du projet, les aménagements circonscrits dans ce secteur (busage revu, curage du lit de la Baise et gestion des accotements) ne régleront donc pas les nuisances majeures constatées par les riverains et réduisent la cohérence du linéaire de route.

NB : visite sur place pour P13 et P14 à l'issue de la permanence, CR photo « P13/P14 » en annexe.

C / permanence du mercredi 9 septembre à Sardieu

cinq personnes, cinq entretiens

ordo	Nom	secteur	Objet - sujet	Commentaire 1	Commentaire 2	Num EP*
P15	Patrice CATIN	1000 chemin de Viriville carrefour avec chemin de la vie de SSB	Augmentation existante et qui ira en croissance des flux de riverains sur la VC	Les pratiques d'éviction des habitants des communes voisines, pour se rendre à LCSA ou à SARDIEU et SSB sont déjà importantes. La vitesse rend les accrochages ou les dégâts aux parcelles des riverains de cette VC fréquents. « On est parfois dans le far west » (sic)	Pour les trajets domiciles travail ou écoles, l'usage des voiries secondaires semble privilégié par rapport à l'usage de la RD 519. Le projet augmentera ces effets collatéraux négatifs .	1 Q - R
P16	Monsieur le Maire de Sardieu, VP de la comcom Bièvre-Isère	Sardieu	Gestion des flux sur les VC et nécessité de contrôle de ces flux	La surfréquentation et le non respect des règles de circulation, notamment dans le quartier de « Poinponnier » et sur le linéaire de la VC conduisant au carrefour de la gare sur LCSA, pose un problème de sécurité. Des aménagements de limitation des accès ou d'orientation des flux pendulaires de journée sur d'autres voiries sont à étudier.	Un comptage sera réalisé par la commune fin septembre, permettant d'évaluer l'évolution de ces trafics de transit intercommunal. <i>Une qualification des comptages : type de véhicules et vitesse serait idéalement plus démonstrative.</i> <i>(ce comptage est joint au rapport d'enquête, voir le document fourni le 28/09 et coté R2))</i>	1 Q - P
P17	Mme Bonnet, veuve Ardain Jean Marcel	ZC 77	Formulaire d'indemnisation CD38	Cherche le document envoyé par e Département pour ses parcelles. Demande un second envoi.	Après recherche, elle a finalement retrouvé ses papiers	2 bis F
P18	Camille EFFANTIN	ZC75B	terrain concerné par l'implantation de l'ouvrage en passage supérieur	Demande si le projet de pont est maintenu. A la réponse positive, il n'a pas d'observation supplémentaire et indique son accord.		2 bis F

P19	ARDAIN Pierre Julien 06 85 62 54 68 104 combe de Bessey 38260 Sardieu	Diverses parcelles sur SARDIEU, fils de Madame Bonnet veuve Ardain	Indemnité de remploi ou d'éviction pour perte d'exploitation	Monsieur est surpris que ne soit évoqué que le prix de rachat des parties de parcelles nécessaires au projet. Il demande si une indemnité pour perte d'exploitation ou de remploi est prévue. <i>Réponse faite que ce sera le cas et que cela relève de la CA.</i> Il exploite en grande cultures et tabac <i>demande à être recontacté sur le formulaire CD38</i>	Il signale que « mises bout à bout », l'ensemble de ses parcelles rachetées et de celles qu'il a en fermage, pourraient représenter une partie significative de son exploitation de 60 ha. En outre, certaines parcelles sont irriguées et ont nécessité des investissements importants, amortissables sur le revenu de l'exploitation	2 bis D
-----	---	---	---	--	--	-------------------------

Deux points d'attention pour cette permanence :

1 – Comme à chaque permanence, la question des transits existants et augmentés sur voirie communale : carrefour du chemin de la vie du mulet avec VC Viriville-Sardieu / cotes 339 et 344, et l'ensemble des voiries communales de liaison entre Sardieu et LCSA. Il y a consensus sur l'usage inapproprié des voiries communales par les habitants des communes concernées par le projet. Le risque de voir l'accidentologie être déportée de la RD vers les VC est réel. L'absence de capacité des communes, notamment Sardieu, à réaliser des travaux dissuasifs ou incitatifs avec leurs propres ressources est patent. La démarche départementale d'évaluer et d'accompagner les travaux d'ajustement nécessaires sur certaines VC (Gerla, Rivoire Marcon, STEP) est peut être incomplète, pour la partie nord du périmètre d'enquête.

2 – Le niveau d'indemnisation et le rôle, semble-t-il jugé peu efficace ou significatif de la Chambre d'Agriculture (CA) est de nouveau souligné. Cette appréciation est celle de l'ensemble des agriculteurs ayant participé à l'enquête.

- x *A cet égard il faut souligné l'absence d'avis de la CA sur ce dossier, son absence également de manifestation d'intérêt au cours de l'enquête publique, alors qu'on doit considérer qu'elle fait partie des PPA ou PPC particulièrement concernée, au regard du nombre important de ses ressortissants impactés par le projet pour lesquels elle devra avoir une part active à la détermination de l'indemnité de réemploi ou de perte d'exploitation. Sans pouvoir constituer une RÉSERVE dans le cadre de l'enquête (car elle ferait porter une responsabilité qui n'est pas celle du M.O.) elle représente une dépréciation significative du sens à donner à cette enquête publique.*

D / permanence du lundi 13 septembre à Viriville six personnes regroupées en cinq entretiens

ordo	Nom	secteur	Objet - sujet	Commentaire 1	Commentaire 2	Num EP*
P20	Mme Nicole NIVOLLET	Taudure – Beaufort hors périmètre EP parcelle 449 le sabot	Problème de limite de parcelles	Accès à la parcelle sur la commune voisine de Beaufort – désaccord avec le voisin – souhaite la réalisation d'un bornage. Non concerné par l'EP / observation sans objet	Il s'agit d'une erreur d'orientation de la personne (autre enquête publique ou autre projet)	Sans objet div
P21	Tardy Christian exploitant et résidant à la limite entre Viriville et Chatenay	Parcelles A 29 et 27 exploite la A 31 et celle d'à coté, hors périmètre de l'EP	<i>Lettre déposée : avec la cotation L2</i>	Problème sur parcelle An 28 avec ENEDIS à propos de l'emplacement du transformateur prévu à ce stade de l'autre coté du chemin. Étroitesse du chemin communal avec une fréquentation en hausse avec des incivilités liées à la vitesse. En outre, les fossés ne supportent plus l'écoulement des eaux pluviales .	De plus il faut faire modifier les indications GPS des opérateurs, qui orientent les camions sur le chemin communal en le qualifiant de « route de Viriville » Les flux de camions lourds (grumier de six essieux ou camions porte char de l'armée) sont incompatibles avec la géométrie et la capacité de support de cette voirie.	2bis (SO) et 1 Q - R
P22	M Gilloz héritier de sa mère	Chatenay secteur Chassagne section B11	Expropriation de 525 m ² jugée excessive	Sans autres commentaires		2bis Q - R
P23	M Boutry – Mme Thivin (conseillère municipale)	Viriville chemin du brin d'Amour	Incivilités sur route communale, projet de voie verte à 30 km/h	Si la commune de Viriville lance un projet de schéma de voies vertes. Il faudra prévoir sur le futur pont un passage en circulation douce vélo, ce qui permettrait pour les pratiquants de rejoindre LCSA ou Sardieu, sans risque et avec une continuité de piste.	Vitesse et flux avec camions sur le chemin des contaminés - chemin du Nivolon - chemin de brin d'amour. Indication GPS erronée. Le CM des enfant a classé comme première préoccupation : faire du vélo en sécurité dans le village.	1 F - P

P24	<p>Mme Sempé- Buffet,</p> <p>Maire de Viriville</p>	<p>Elle fera un courrier au CE</p> <p><i>(reçu le 20/09 et coté L1)</i></p>	<p>Souhaite que la réflexion du département, relative aux effets induits du projet sur les voiries secondaires se poursuive et ne concerne pas que SSB ou LCSA</p>	<p>Mme Le Maire confirme que le secteur des chemins des contaminés, du Nivolon et du Brin d’amour subissent dès à présent une augmentation et une dégradation (vitesse) des flux automobiles. Elle propose que la commune et le département examinent ensemble les ajustements de chaussée (signalétique, bas côtés, restriction de circulation, obstacle de ralentissement, contrôles périodiques des vitesses, etc) permettant de réduire les nuisances et les risques de conflits d’usage et d’accidents, principalement entre VL et vélos.</p>	<p>Sans aller jusqu’à une circulation douce en site propre, la réalisation d’un cheminement marqué pour vélos et d’une véritable limitation à 50 km de la vitesse est souhaitée.</p> <p>De même une interdiction de circulation des poids lourds, par une limitation de tonnage (à l’exception de la desserte riveraine) est une nécessité.</p>	<p>1</p> <p>F - P</p>
-----	---	--	--	--	---	-------------------------------------

toujours le même point d’attention pour cette permanence également :

Les personnes venues évoquent dès à présent et redoutent encore plus à l’avenir, l’évolution du trafic sur les VC reliant le village à la RD 519. La problématique est tout autant la nature des véhicules présents sur ces voiries (des poids lourds parfois mal orientés) que les incivilités récurrentes (chemins du brin d’amour, de Nivolon et des contaminés). L’émergence d’un schéma de circulation douce défini au niveau du village, incite à conduire une réflexion plus globale sur la place faite au vélo (usage de l’ouvrage de franchissement supérieur).

E / permanence du lundi 13 septembre à Marcilloles trois personnes à deux entretiens

ordo	Nom	secteur	Objet - sujet	Commentaire 1	Commentaire 2	Num EP*
P25	MM Veyron Philippe et Jean Pierre - élevage d'autruches	Rond point « de l'autruche », sur champ laval (sculpture ?), passage de troupeau de moutons sous le giratoire ?	Rond point - accès sud peut-on redresser l'axe sur la parcelle ZC 49 et permettre une exploitation plus rationnelle de la parcelle ouest ZB 80 ?	L'arbre remarquable est-il à maintenir dans la mesure où il bloque le tracé du chemin d'exploitation situé au nord sur parcelle ZB 77 ? De même est-il prévu de mettre le chemin d'exploitation le long de la route et de la haie d'arbres, sans création d'un triangle de terre au milieu qui serait inexploitable ?	Chemins d'exploitation et la VC de Sardieu, déjà saturée avec des incivilités : il y a une crainte que le projet accentue le nombre des VL en transit quotidien de proximité sur cet itinéraire. Ce qui ne ferait que déplacer les problèmes de conflits d'usage et de sécurité de la RD 519 sur la VC parallèle. <i>Voir également ci-dessus obs. Cotée P8</i>	2 bis 1 F - P
P26	Mme le Maire de Marcilloles	Partage la position des autres Maires à propos de l'évolution inquiétante des usages sur les VC	Le statut actuel de la RD519 et l'évolution de son profil accentuera la dispersion des habitants de la trouée de la Bièvre sur des VC non adaptées à cette croissance des flux.	Mme Le Maire rappelle que, pour elle, la voirie ouverte aux VL et engins agricoles, entre la route de Sardieu et le chemin d'accès au crématorium, doit déboucher sur la zone d'activité et au droit du rond point des Alpes. Il lui avait semblé que le plan indique un retour sur la RD <u>avant</u> ce rond point des Alpes.	<i>Voir également le courriel coté : C02</i> après vérification, le rappel de Mme le Maire est bien respecté. <i>Elle demande cependant un complément de cartographie du plan P1, car ce tracé se trouve sous le cartouche de légende</i>	1 et 2 F - Q

deux points d'attention pour cette permanence :

Un rappel sur le débouché de la nouvelle Voirie Communale reliant la route de Sardieu et la ZA des Alpes : confirmation qu'il s'effectuera sur le rond point des Alpes, l'accès actuel direct sur RD519 (rue du Crématorium) restant impossible, suite à la demande formulée pendant la concertation de 2018.

Quelques propositions d'ajustement de l'aménagement du rond point de Champ Laval : position du chemin d'exploitation entre l'arbre remarquable et la voirie - pas de terre exploitable entre chemin et lisière de bois le long de la RD - redressement du profil de la rue des coquelicots coté sud, allant vers le secteur de Chassagne, pour rationaliser l'exploitation - passage sous rond point des moutons a priori non possible.

F / permanence du vendredi 24 septembre à Châtenay treize personnes et une délégation lors de dix entretiens

ordo	Nom	secteur	Objet - sujet	Commentaire 1	Commentaire 2	Num EP*
P27	Mme Gautier	9 chemin de la tour	Mise en sécurité des trajets VL ou vélos dans les déplacements de proximité	Une attention portée à la polyvalence du carrefour en passage supérieur pour rendre facile l'accès à la RD par les habitants de Chatenay	Pour les déplacements vers Grenoble, peut on prévoir la prolongation du chemin communal goudronné le long de la RD, de façon à relier le carrefour en passage supérieur avec le giratoire de champs Laval ?	1 F
P28	Mme Cheruy	Viriville - chemin du brin d'amour		Danger de circulation sur VC Nivolon, brin d'amour et Contaminés . Trop de poids lourds de l'entreprise « constructel » (ortho sous réserve), qui ne respectent pas la limite de vitesse.	Voie verte reliant les communes : mise en place de limitation de tonnage dans les VC. Demande des obstacles de ralentissement.	1 Q - R
P29	Mme Silvain	Chatenay – chemin des prairies	Demande d'information sur le projet	Alerte sur les flux routiers importants sur les voiries communales notamment le chemin de la plaine entre la RD 130 et la RD 519 au niveau du chemin des contaminés. Les communes doivent revoir leurs voiries, autrement on ne fait que reporter les risques routiers sur les VC	La question se pose de l'évacuation des eaux pluviales au carrefour du gros chêne et au croisement RD519 route Sardieu – Chatenay. Les travaux doivent permettre un traitement plus important de ces incidents climatiques. Quelle transparence des ouvrages : calibrage et entretien des évacuateurs de crue ? <i>Cf page 10 doct B4</i>	1 Q - P
P30	Mme Bois Annick	14 chemin de la matinière Chatenay lieu dit le mont joyeux	Demande d'information	Crainte d'un enclavement des habitants de Chatenay par rapport au choix de placement des ouvrages de liaison.		2 Q - R

P31	Monsieur Thivin	Chatenay 650 route de saint Avit	Demande d'information et absence de réponse de la CA	Délimitation des parcelles ? Comment cela est fait sur le terrain après accord sur la vente ?	Enfouissement de la ligne électrique sur parcelle A 20 B : demande que les travaux soient faits en respectant l'assolement et la récolte.	2bis Q - P
P32	Délégation exploitants agricoles MM. : Hubert Compère Claude Renavier, Gregory Basso, Florian BAJAT	Chatenay et autres communes	Contre les principes du projet et un passage en 2+1 voies. Pour le maintien avec élargissement du profil actuel et création d'un rond point supplémentaire à l'intersection « chemin du gros chêne - RD 519 » <i>la délégation remet une lettre manuscrite relative à ses positions. Cotée également P32</i>	Le 2+1 voies présente un risque fort de doublement sur la voie unique malgré l'interdiction, s'il n'y a pas de terre-plein séparatif et lorsque qu'un chargement agricole sera en transit. La fermeture du chemin du gros chêne est inadaptée, malgré les chemins d'exploitation, car il est celui qui est le plus utilisé et le plus roulant actuellement. cohérence de l'axe de Bièvre assez faible, pas de réflexion stratégique sur l'ensemble : on passe d'une 4 voies à des portions en 2 voies avec des rond points, puis des 2+1 voie.	Prévoir du déport des engins agricoles sur les bords pour être dépassés en toute circonstance. A terme qui sera en charge de l'entretien des chemins d'exploitation agricole (cf Beaurepaire – Beaufort où l'entretien n'est pas fait) le long de la RD ? En cas de défaut d'entretien les tracteurs retourneront sur la RD. De même pour les buses d'évacuation des eaux. Quelle convention d'entretien est prévue entre le Département et les communes ? Pourquoi ne pas réaffecter l'ancienne voie ferrée au transit des camions et VL ? Quelle cohérence avec le SCoT grenoblois ?	1 et 2 D - P pour les 4
P33	GUICHOU Nicolas Président ACCA	195 montée du mont Joyeux Chatenay	La VC goudronnée vers le chemin du gros chêne est elle utile pour les VL ? Dans la mesure où il y a des modes de transit plus au sud.	Favorable à une 2voies avec un giratoire à la place de l'ouvrage à franchissement supérieur. Pour les zones de dépassement, y aura-t-il un îlot central séparatif ? A-t-on suffisamment de passages pour le gibier ?	Interrogation sur des objectifs différents : fluidité, alors la 2+1 voies serait justifiée. Sécurité, alors la 2 voies aménagées avec rond points suffisent. La balance risque-opportunités a t elle été bien faite ?	1 D

P34	GILBERT Christophe	Viriville	Les dialogue entre la CA et le Département ne fonctionne pas.	La promesse d'achat ne sera pas renvoyée, tant que les réponses attendues de la CA ne seront pas apportées.	Quelle compensation pour la perte d'exploitation des parcelles travaillées actuellement et vendues ?	2 bis D
P35	DREVET Daniel	413 chemin des chataigniers Chatenay	Contre le tout camions et voitures. Favorable à la création de chemins d'exploitation agricoles.	Pourquoi consentir à une augmentation des flux de transit, en augmentant la capacité à circuler ?	Plutôt favorable à un aménagement de sécurité avec une 2X1 voie comme à présent et des giratoires notamment pour le croisement avec l'axe chatenay – Sardieu .	1 D
P36	Christian Chevalier, Maire de Chatenay	Chatenay	Du chemin du gros chêne à champ Laval : une route communale en double sens pour gérer les flux locaux.	Les flux les plus importants vont de Châtenay vers le rond point du Rival. La traversée sur la RD 130 et vers SSN est complexe. La question du désenclavement de Châtenay passe par le traitement de ces flux sur des voiries communales actuellement plus au gabarit.	Les chemins d'exploitation : ne serait-il pas envisageable de les recalibrer en voirie communale, permettant aux habitants d'avoir une liaison spécifique hors RD519 et fluide, vers la ZA du Rival ?	2 Q - P

Trois points d'attention pour cette permanence :

Une opposition de principe sur le choix d'aménagement : souhait de maintenir deux fois une voie recalibrée avec l'installation de ronds points. Interpellation sur la cohérence globale des aménagements routiers le long de l'axe de Bièvre.

Un souhait de voir le chemin du gros chêne déboucher sur des voiries communales nouvelles le long de la RD jusqu'au giratoire créé.

(signalé : Ces deux premières positions ne trouvent pas de réponse dans l'actuel parti pris d'aménagement ; elles concernent également le territoire de Saint Siméon de Bressieux)

Une crainte d'enclavement aggravé pour les habitants de Chatenay, avec la fermeture des chemin d'accès, notamment le gros chêne.

G / permanence - clôture de l'enquête le vendredi 1^{er} octobre à Saint Siméon de Bressieux
 cinq entretiens représentant treize personnes, dont une délégation

ordo	Nom	secteur	Objet - sujet	Commentaire 1	Commentaire 2	Num EP*
P37	M et Mme M.O. et T. Lamblin 06 89 93 75 39	1014 Rue du Lombard	Problèmes de débouché de cette rue sur la rue de la Gerla	Il convient de reprendre ce carrefour avec une meilleure visibilité (mur de clôture des 2 maisons d'angle empêchant toute visibilité. Une balise est à placer d'un coté ou de l'autre. La rue du lombard est, de plus, en contre bas sans être perçue par la circulation dans la rue de la Gerla.	De plus,, lors d'évènements pluvieux importants, les déversements provenant des champs en partie nord, se retrouvent canalisés dans la rue du lombard. Le phénomène est déjà connu et documenté (zone rouge), mis à jour lors de l'évènement climatique de 2013. (voir également le point P2 ci dessus et 39 ci-dessous)	EP 1 F et P
P38	MM.COUTO J , JOLIVET Daniel, Joel Savignon JP Vallet Simian Lionel Simian Julien Y. Finet A Combalot	Secteur rues des coquelicots , de chassagne et Rivoir Marcon	Proposition d'offrir deux accès au rond point de Champ Laval, par ces deux rues en rendant accessible par les VL le chemin d'exploitation qu'il est prévu d'améliorer dans le projet	Le futur giratoire va constitué un point de regroupement des trajets quotidiens pour les habitants de SSB, et de Chatenay principalement. Ce seront des transits plus nombreux sur la rue des coquelicots. Des travaux de mise à niveau, comme ceux prévus sur la rue de la Gerla et d'amélioration du roulement deviendront vite indispensables, sauf à voir l'accidentologie augmentée. (voir également point P5)	Pour mieux répartir ces flux à venir, leurs distributions entre deux rues est à étudier. Elle serait favorisée par le traitement en voirie secondaire (goudronnée) du chemin d'exploitation actuellement prévu ! La question du carrefour entre rue Rivoire Marcon et rue des coquelicots est évoquée et a fait l'objet d'un document déposé par M. Jolivet, dans le registre (doct R1)	EP1 F et P
P39	CLERC – PIROT Bruno	Secteur de la rue du Lombard n° 1005	Gestion des évènements climatiques et des eaux pluviales dans ce secteur. Enfouissement des réseaux.	Les travaux prévus sur la rue de la Gerla doivent tenir compte des flux d'eau pluviale sur cette rue qui descendent dans le secteur du Lombard	Les travaux d'ENEDIS prévoient un enfouissement et un transformateur. Document fourni par Monsieur et coté également P39. Ces travaux devront être réalisés en même temps que ceux de France télécom et de Isère énergie, avant chantier.	EP2 et 2bis F

P40	Polard Christian	ZL 99 à LCSA	Niveau d'indemnisation proposé jugé trop bas	Va répondre en indiquant le prix souhaité par courrier après avoir consulté son notaire .	Point de vue défavorable aussi au regard de l'absence de retour de la CA.	EP 2 bis D
P41	Séverine Charpentier	Association AF3V promotion des véloroutes et voies vertes	Sensibilisation des cyclistes et développement du vélo TAF au quotidien l'étude de faisabilité des modes de déplacements	Le projet est considéré comme utile et justifié. Bièvre Isère communauté œuvre sur un maillage cyclable . Pour les deux tronçons du projet, on peut regretter qu'il n'y ait pas dans le dossier d'étude sur l'évaluation des flux en circulation douce. L'association demande qu'à l'occasion du projet RD 519, l'étude de réalisation de la voie verte reliant saint Rambert d'Albon – Rives soit engagée et accélérée. C'est une obligation de la LOM (loi d'orientation sur la mobilité).	Le trajet constitué par l'ancienne voie ferrée doit être mis en valeur, car cette modalité alternative de transport au quotidien, comme pour un usage touristique, est en plein développement. Demande que l'ouvrage de franchissement supérieur prévoit un passage vélos en site propre et que l'usage de l'ancienne voie ferrée soit rendu possible avec un stabilisé fin et une signalétique adaptée sur le parcours. La concertation de 2018 n'a pas évoqué cette dimension. <i>Proposition à rapprocher des points P23 et P24 relatés à Virivilles.</i>	EP1 F et P

deux points d'attention pour cette permanence :

Les préoccupations sur les circulations rues de la Gerla ont été précédemment évoquées. S'ajoutent, pour cette permanence, la situation particulière de la rue des Lombards et deux propositions : croisement Rivoire-Marcon / Coquelicots et répartition des flux en direction du futur giratoire entre les rues des coquelicots et de Chassagne, avec un statut de route secondaire à donner à la partie du chemin d'exploitation comprise entre ces deux rues le long de la RD 519.

L'association pour la promotion des circulations douces : A F 3 V, s'est étonnée que l'étude d'impact en matière de circulation douce n'ait pas été produite. Elle propose qu'à l'issue de l'enquête, cette étude soit lancée sur la section considérée. Cet aspect n'est pas évoqué dans la présentation non technique au niveau de la synthèse des thématiques concernées. Ceci relève à priori de la communauté de commune en charge d'établir un schéma de circulation douce entre saint Rambert d'Albon et Rives. L'ancienne voie ferrée qui reste propriété de RFF en sera l'axe principal.

Quelques points signalés :

- 1 - Au cours des sept permanences, quatre Maires sur les six communes concernées, sont venus faire part de leurs positions les plus actuelles : Viriville – Sardieu – Marcilloles – Chatenay. Certains ont fait délibéré à nouveau leur conseil municipal ou remis un document.
- 2 - La communauté de communes ne s'est pas présentée pour exposer son point de vue, alors même qu'elle est concernée au moins à deux titres : la connexion entre son réseau routier et celui du département au droit des différentes zones d'activités et le schéma de circulation douce – voie verte, dont elle porte la réalisation.
- 3 - La chambre d'agriculture ne s'est pas manifestée. Sa contribution à l'étude du projet a été sévèrement jugée par les exploitants agricoles, presque unanimes.
- 4 - Ont été regroupées dans les interventions relatives à l'enquête environnementale (EP1), l'ensemble des positions et propositions concernant les habitants et leur cadre de vie, essentiellement les questions de circulations sur le réseau secondaire, soit 39 contributions. On notera pour cette enquête sur les impacts environnementaux, la modestie des contributions relatives aux dispositions « loi sur l'eau » et « protection de la faune et de la flore » : seulement 7 témoignages.
- 5 - Des personnes originaires d'autres communes concernées ont pu venir à une permanence qui n'était pas celle de leur lieu d'habitation. Elles sont comptées sur le siège de la permanence. Ce qui, sur le fond, ne change rien à l'étude.

* : légende et abréviations

VC : voirie communale
CA : chambre d'agriculture

LCSA : La Côte Saint André
SSB : Saint Siméon de Bressieux

F : avis plutôt favorable
QP : questionnaire avec des propositions
Q : demande de renseignement simple

D : avis plutôt défavorable
QR : questionnaire avec des réserves
div : divers ou sans objet pour l'EP

EP 1 : enquête relative aux impacts environnementaux

EP 2 : enquête d'utilité publique du projet
EP 2 bis : enquête parcellaire sur les achats de terrain

En italiques : références à des passages du dossier, à des documents autres ou à des contributions complémentaires.

Le Commissaire enquêteur :
Marc Bessière



Recensement clôt le vendredi 1^{er} octobre à 12 h, mis en forme le mardi 5 octobre. Il fait partie intégrante du procès verbal de synthèse.